

Les écoles doctorales - Historique annuel

Ce jeu de données liste toutes les écoles doctorales françaises accréditées par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par année depuis 1991, création des premières écoles doctorales.

Source : Système d'information sur la recherche et les études doctorales (SIREDO)

Producteur : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Période : du 01-01-1991 au 31-08-2018

Les différents textes juridiques relatifs aux écoles doctorales dans le temps :

- [L'arrêté du 30 mars 1992](#) relatif aux études de troisième cycle ;
- [L'arrêté du 25 avril 2002](#) relatif aux études doctorales ;
- [L'arrêté du 7 août 2006](#) relatif à la formation doctorale ;
- [L'arrêté du 25 mai 2016](#) fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Extrait de l'arrêté actuel :

« La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche. Elle conduit à la production de connaissances nouvelles.

Elle comprend un travail personnel de recherche réalisé par le doctorant. Elle est complétée par des formations complémentaires validées par l'école doctorale. Elle porte sur des travaux d'intérêt scientifique, économique, social, technologique ou culturel. Elle est sanctionnée par la délivrance du diplôme national de doctorat. Le diplôme, délivré par un établissement public d'enseignement supérieur accrédité, confère à son titulaire le grade et le titre de docteur.»

« Sous la responsabilité des établissements accrédités, les écoles doctorales ou les collèges doctoraux organisent la formation des doctorants et les préparent à leur activité professionnelle à l'issue de la formation doctorale. Ils regroupent des unités et des équipes de recherche d'un ou de plusieurs établissements.»

Accréditation

Les écoles doctorales sont accréditées par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour une certaine durée essentiellement dans le cadre des contrats pluriannuels. À l'issue de la durée du contrat, elles sont évaluées par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) et peuvent alors être reconduites. L'année de dernière accréditation est la dernière année durant laquelle l'école doctorale a été accréditée.

Établissements rattachés

Établissement support : Chaque école doctorale est rattachée à une université ou à un établissement support habilité à délivrer le doctorat pour le champ disciplinaire de l'école doctorale. D'autres établissements peuvent y être coaccrédités ou associés. L'établissement support assure en plus la coordination du dossier d'accréditation et la gestion administrative de l'école doctorale.

Établissement coaccrédité : La coaccréditation autorise chaque établissement concerné à délivrer seul le doctorat.

Établissement associé : L'établissement associé ne peut délivrer le doctorat que conjointement avec l'établissement accrédité (ou l'un des établissements coaccrédités).

Les codes établissement du jeu de données correspondent aux codes UAI (unité administrative immatriculée) référencés dans la BCE (base centrale des établissements d'enseignement, du secteur public ou privé, quel que soit le ministère de tutelle).

Champ disciplinaire

Les établissements coaccrédités sont habilités à délivrer le doctorat pour le champ disciplinaire de l'école doctorale. Ce champ disciplinaire se traduit par les différentes disciplines principales ou secondaires reconnues de l'école doctorale (parmi 10 disciplines scientifiques).

Les coordonnées de l'ED et sa localisation

Les données géographiques reprennent les identifiants définis dans le code officiel géographique auquel est accolé un préfixe pour le niveau géographique correspondant à la région (R).

La localisation de l'école doctorale correspond à celle de l'établissement support. Cependant la formation doctorale peut être assurée dans d'autres établissements coaccrédités ou associés pouvant se trouver assez éloignés de l'établissement support.

Précisions sur le jeu de données :

Ce jeu de données présente toutes les écoles doctorales accréditées par année. On peut ainsi suivre une école doctorale de sa création jusqu'à sa fermeture, ou jusqu'aujourd'hui pour celles encore actives. Son libellé, sa structuration, ses disciplines rattachées peuvent évoluer dans le temps, au fil des accréditations (représentées par le numéro de dossier).

Les établissements participant à l'école doctorale sont tous présentés sous deux formes : avec leur code et libellé tel que sur le dossier d'accréditation et leur pendant dans le nouveau référentiel d'établissements. La variable « liste d'établissements » permet de lister tous les établissements liés à l'école doctorale : supports, coaccrédités et associés. De même, le champ « disciplines » permet de visualiser toutes les disciplines rattachées à l'école doctorale : principales et secondaires.

Le champ « situation ED » permet de savoir si une école doctorale active l'année X est ou n'est pas active aujourd'hui.